

Documents pour la re-certification des **Stroke Units**

Directives – Annexe II

Documents, dossiers devant être mis à disposition avant l'audit ¹⁾	Justificatif du critère de qualité	Documents, dossiers devant être mis à disposition le jour de l'audit	Justificatif du critère de qualité
		Plan de garde des neurologues de l'équipe Stroke	B1
Rapport d'activité (Management summary) Stroke Unit avec organigramme Stroke Unit et liste de noms des membres de la direction et leur fonction		Plan de garde radiologie pour médecins spécialistes avec une expertise en neuroradiologie diagnostique et invasive	B3
Rapport d'auto-évaluation de la Stroke Unit concernant les critères de qualité A1 – G7, commentaire sur les recommandations/obligations ²⁾			
/		Plan de garde infirmiers/infirmières de la Stroke Unit	B5
		Plan de garde en physiothérapie Stroke	B6
		Plan de garde en ergothérapie avec désignation des collaborateurs exerçant dans la Stroke Unit	B7
		Plan de garde en orthophonie avec désignation des collaborateurs exerçant dans la Stroke Unit	B8
		Visite: liste de consultation, horaire de consultation (quatre semaines précédentes)	C4
D1 Evaluation statistique du délai «door to imaging time» pour la tomodensitométrie computerisée ou une imagerie par résonance magnétique pour des patients avec un AVC aigu	D1		

Documents, dossiers devant être mis à disposition avant l'audit ¹	Justificatif du critère de qualité	Documents, dossiers devant être mis à disposition le jour de l'audit	
Concept thérapeutique ³⁾ Version actuelle	E1		
Concept de collaboration ; médecins d'urgence, service de secours régional, hôpitaux pour soins aigus et autres Stroke Units / Centers ³	E2		
Concept de neuroréadaptation, écrit	E3		
Statistique du délai «door to treatment time» des 12 derniers mois pour les thrombolyses par IV et le traitement endovasculaire	E5	Saisie des données pour le data set de la SFCNS et des données minimales du registre national des AVC. ⁴⁾ Protocoles dans lesquels sont consignés le justificatif de l'évaluation des données et des mesures en découlant.	G1 G2
Programme des formations postgraduées et continues médecins, infirmiers et autre services	F1	Saisie des données pour les patients victimes d'AVC (base de données électronique internes ainsi que Swiss Stroke Registry)	G5

- 1 Les documents, dossiers doivent être mis à disposition de l'équipe d'audit électroniquement au plus tard 30 jours avant l'audit.
- 2 On va vous envoyer le modèle pour le rapport de l'autoévaluation (cf. directives page 2)
- 3 Les concepts pour E1, E2, E3 peuvent également être soumis comme partie d'un concept global.
- 4 Par exemple aperçu dans la base de données électronique (registre SFCNS en cours d'élaboration)